AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023_115-DE Reçu le 05/06/2023



Délibération du Conseil Communautaire

Le 30 mai 2023, le conseil Communautaire s'est réuni au restaurant d'application de la MFR de Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 mai 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	40	Allain Tricoire — Jean-Pierre Prigul — Janick Laville — Jean-Didier Andrieux — Pascal Devars — Monique Boineau-Serrano — Jean-Pierre Prunier — Murielle Cassier — Didier Bazinet — Yves Mahaud — Philippe Boismoreau — Philippe Bogaert — Alfred Gonnard — Daniel Bonnefond — Bruno Limerat — Ludovic Gillaizeau — Francis Lafaye — Géry Denis — Gilles Mercier — Catherine Bezac-Gonthier — Laurent Casanave — Christine Laurent — Dominique Caillou — Romain Perruchaud — Philippe Chotard — Jean-Pierre Chaumette — Pierre Guigné — Francis Duverneuil — Virginie Mouche — Joël De Luca — Gérard Caignard — Fabrice Boniface — Brigitte Pourtier — Pierre Janaillac — Julie Bordet — Marion Lafaye - Régis Defraye — Joëlle Saint Martin - Patrick lachaud — Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Jean-Claude Desport
Titulaires absents	18	Bernadette Bazinet – Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Edwige Badel - Jean-Pierre Paretour -
Procurations	11	Lisa Boyer à Jean-Claude Desport Michel Desmoulin à Murielle Cassier Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Paretour Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemercier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier à Christine Laurent Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Julie Bordet

AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023_115-DE

Reçu le 05/06/2023

DELIBERATION N° 2023 / 115 : (Code Nomenclature /7.10)

DATE: 30 MAI 2023

RAPPORTEUR: Francis Lafaye

OBJET : Salon de l'Habitat et de la Rénovation à Ribérac : Lancement de la campagne de

2023/ 115 du 30 mai 2023

parrainage.

Dans le cadre de la première édition du Salon de l'habitat et de la rénovation qui aura lieu les 22, 23 et 24 septembre prochains à Ribérac, il a été décidé de faire appel à des entreprises dans le cadre d'une campagne de parrainage.

Le Bulletin officiel des finances publiques précise que « le mécénat se distingue du parrainage dans le cadre duquel l'entreprise qui parraine retire un bénéfice direct de l'organisme parrainé en contrepartie du soutien accordé ».

Ainsi, trois niveaux de contribution financière ont été définis avec des contreparties correspondantes au soutien financier apporté par le parrain :

- Tranche 300 € HT : appels micro (1 matin + 2 après-midis chaque jour) + affichage ¼ de page dans le magazine + logo petite taille (à l'endroit par ex : « arche d'accueil » ou « mur des grands partenaires vitre Espace André Malraux ») + 2 mentions réseaux sociaux (Instagram + FB);
- Tranche 800 € HT : appels micro (2 matins + 4 après-midis chaque jour) + affichage ½ page dans le magazine + logo moyenne taille (à l'endroit par ex : arche ou « mur des grands partenaires ») + une banderole barrière + 4 mentions réseaux sociaux (Instagram + FB);
- Tranche 1 500 € HT : appels micro (3 matins + 6 après-midis chaque jour) + affichage 1 page dans le magazine + logo grande taille (à l'endroit par ex : arche ou « mur des grands partenaires ») + trois banderoles barrière + 6 mentions réseaux sociaux (Instagram + FB).

Les partenariats seront formalisés dans le cadre de conventions de parrainage.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider la tarification proposée et les contreparties correspondantes.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, valide les trois niveaux de contribution financière et les contreparties correspondantes.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour: 53 Votes contre: 0 Abstentions: 0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet

Signé électroniquement le 02/06/2023 à 12:20 par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 30 mai 2023 Murielle Cassier

